

Plan de rigueur, TVA « sociale » : une facture de 12 à 13 milliards d'euros par an pour les ménages

Nicolas Sarkozy a donc décidé de relever le taux normal de la TVA pour le porter à 21,2% en contrepartie d'une baisse des cotisations patronales. Il a également annoncé le relèvement de la contribution sociale généralisée (CSG) de 2 points et la mise en place d'une taxe sur les transactions financières à l'échelon national.

Le relèvement de la TVA procurerait un surplus de recettes de 10 à 11 milliards d'euros. Le relèvement de la CSG sur les revenus de patrimoine rapporterait 2,5 milliards d'euros. La baisse des cotisations patronales représenterait 13 à 14 milliards d'euros environ. La taxe sur les transactions financières devrait quant à elle rapporter 1 milliard d'euros mais serait affectée à la réduction du déficit et non aux caisses de la sécurité sociale. Cette opération s'avère injuste à plus d'un titre.

Tout d'abord, il s'agit bien d'une TVA dite « sociale » assortie du relèvement de la CSG. Cette opération relève du pari sur la répercussion de la baisse des cotisations patronales sur le prix de revient hors taxe des biens et des services produits en France. Or, les expériences passées (les baisses sectorielles de la TVA dans la construction et la restauration par exemple, voir encadré ci-dessous) montrent qu'une baisse de prélèvement n'est jamais intégralement répercutée, ce qui signifie que l'avantage théorique attendu en terme de compétitivité sera réduit voire nul et, surtout, que les prix des biens et services vendus en France augmenteront.

En réalité, il s'agit d'une nouvelle hausse de la TVA faisant suite à l'augmentation du taux réduit à 7% (sur de nombreuses opérations). Ces hausses représenteront un surplus d'impôt pour tous les contribuables compris entre 12 et 13 milliards d'euros. La TVA, premier impôt français, représente 50% des recettes de l'État. Elle est le seul impôt payé par tous les contribuables, quelle que soit leur situation, mais elle pèse proportionnellement plus lourdement sur les ménages modestes : les 10% les plus pauvres consacrent 8,1% de leur revenu à payer la TVA, les 10% les plus aisés en consacrent 3,4%. Ces deux vagues d'augmentation de la TVA vont donc accroître le déséquilibre du système fiscal français au sein duquel, à la différence notable des autres pays européens, les impôts directs, en principe les plus justes, occupent déjà une part minoritaire (l'impôt sur le revenu représente ainsi moins de 20% des recettes de l'État). Globalement, le caractère redistributif de la fiscalité va donc diminuer du fait de ces deux vagues de hausses de la TVA.

Enfin, la hausse de la CSG sur les revenus du patrimoine ne répond pas à la question de l'équité fiscale : le taux proportionnel imposera de la même manière les petits épargnants (disposant d'un compte épargne logement par exemple) et les « rentiers ». Une réforme juste et rentable consisterait plutôt à imposer les revenus du patrimoine au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Plus d'impôts indirects et proportionnels, moins de redistribution fiscale : les annonces de Nicolas Sarkozy s'inscrivent dans la droite ligne de la conception très libérale de la fiscalité, la rendant plus injuste sans qu'une quelconque efficacité économique n'ait jamais été démontrée.

La répercussion des baisses de TVA.

En 1987, le taux de TVA applicable aux ventes d'automobiles a été abaissé de 33,3% à 18,6%. Seulement 77% de cette baisse a été répercutée. En 1999, seulement 57% de la baisse de 20,6 à 5,5% du taux de TVA sur les travaux et réparations immobilières a été répercutée. Enfin, 60% de la baisse de la TVA dans la restauration de 2009 a été répercutée dans les prix TTC.

Plutôt que de baisser leur prix HT, les entreprises peuvent en effet choisir d'augmenter leur taux de marge...

Suivez le débat fiscal sur notre blog : www.blogfiscal.fr

<http://snuisudtresor.fr>